



ASNIÈRES-SUR-OISE  
*entre Nature et Histoire*

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2022

Accusé de réception en préfecture  
095-219500261-20220524-DEL020-2022-DE  
Date de télétransmission : 24/05/2022  
Date de réception préfecture : 24/05/2022

L'An deux mille vingt-deux,  
Et le seize mai à 19h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 mai 2022 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Claude KRIEGUER, Maire.

**Étaient présents :** M. Claude KRIEGUER, Maire, M. Eric THERRY, M. Philippe MARCOT, Mme Audrey CLAISEN BARTHELEMY, Mme Sylvie PESLERBE, Adjoint  
M. Jacques LETELLIER, M. Serge LOPEZ, M. Franck LAGNIAUX (*arrivé à 19h40*), M. Paulo SOBRAL, Mme Sandrine BONNETAIN, Mme Karen RIAND, Mme Emmanuelle PONCHANT, M. Jonathan ALLONGE, M. Olivier GAL, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER, Mme Sandrine LENTZ, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Mme Paule LAMOTTE - M. Henri POIRIER, pouvoir à Claude KRIEGUER  
- Mme Laurine RENARD, pouvoir à Eric THERRY

**Absent :** M. Alain BROCHARD

**Secrétaire de séance :** Mme Sandrine BONNETAIN

**20/5.7 AVENANT N°2 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA VOIRIE**

*Monsieur le Maire expose que suite à la demande d'adhésion des communes de Seugy et de Montsoulst au groupement de commande de travaux divers de réfection de voirie pour l'année 2022/2023, le conseil communautaire de la C3PF a adopté à l'unanimité, lors de sa séance du 30 Mars 2022, l'avenant n° 2 à la convention constitutive du groupement de commande correspondant, relatif à l'adhésion de ces deux communes, pour une prise d'effet au 7 Juin 2022 et pour une durée de 12 mois.*

*Il convient à présent que le Conseil Municipal se prononce, avant le 1<sup>er</sup> Juin 2022, sur ces deux demandes d'adhésion, et sur la signature de l'avenant correspondant.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**EMET** un avis favorable à l'adhésion des communes de Seugy et de Montsoulst au groupement de commande de travaux divers de réfection de voirie, coordonné par la C3PF, pour l'année 2022/2023

**AUTORISE** le Maire ou un Adjoint à signer avec les autres membres l'avenant n° 2 à la convention constitutive du groupement de commande de travaux divers de réfection de voirie.

-Pour extrait conforme-

Le Maire

Claude KRIEGUER

